



# Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail - CHSCT

## Public concerné

Tous les salariés amené à occuper des fonctions de représentant au comité hygiène sécurité et conditions de travail de l'entreprise qui les emploie.

## Références réglementaires

CHSCT : Articles L4611-1 à L4614-16 et R4612-1 à R4614-36 du Code du Travail.

## Objectif

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de s'insérer dans une logique de prévention et de conseil au sein du CHSCT, pour contribuer à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise (CT R4614-21 à R4614-24).

## Pré-requis

Aucun.

## Nombre de stagiaires

10 maximum.

## Durée

3 jours - 21 heures pour les entreprises de moins de 300 salariés (minimum).

5 jours - 35 heures pour les entreprises de plus de 300 salariés (recommandé).

## Contenu

### Enseignements théoriques

Organisation de la prévention.

Conditions de constitution du CHSCT.

Rôles et missions des membres.

Fonctionnement du Comité.

Risques professionnels et conditions de travail.

Accidents de travail, accidents de trajets, maladies professionnelles.

Mesures de prévention et procédures particulières.

Dispositions réglementaires propres au secteur d'activité.

Vidéos.

### Enseignements Pratiques

Etudes de cas.

Analyses d'accidents du travail.

Réalisation d'arbres des causes.

## Moyens pédagogiques

Intervenant expert en droit social et prévention des risques professionnels.

Fourniture d'un support de cours par participant.

---

Pour nous contacter :

09 72 35 50 31

Prix d'un appel vers un fixe en France



## Evaluation de la formation

---

Evaluation théorique et pratique au cours de la formation.

## Qualification

---

Attestation de formation de membre de CHSCT.

---

Pour nous contacter :

**09 72 35 50 31**

Prix d'un appel vers un fixe en France

Internet : [www.devhom.com](http://www.devhom.com)    Email : [info@devhom.com](mailto:info@devhom.com)